
Rejet de l'amendement de M. Dupont relatif aux impôts, lors de la séance du 26 septembre 1789

Pierre Charles Dupont de Bigorre, Jean Nicolas Dêmeunier

Citer ce document / Cite this document :

Dupont de Bigorre Pierre Charles, Dêmeunier Jean Nicolas. Rejet de l'amendement de M. Dupont relatif aux impôts, lors de la séance du 26 septembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome IX - Du 16 septembre au 11 novembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1877. p. 187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1877_num_9_1_5049_t1_0187_0000_19

Fichier pdf généré le 07/09/2020

à l'Assemblée nationale de la somme de 2,400 livres, comme étant le quart de son revenu ; témoignage patriotique qui a été accueilli avec applaudissements.

M. le Président a dit :

Monsieur, vous avez joui des applaudissements de l'Assemblée : je ne puis suspendre plus long temps ses travaux ; pour vous marquer sa satisfaction, elle vous permet d'assister à sa séance.

M. le vicomte de Mirabeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal des deux séances de la veille.

Il s'élève des réclamations sur sa rédaction.

M. Martineau et **M. de Beaumetz** accusent le procès-verbal de trop de laconisme et d'obscurité sur deux articles du décret relatif aux impositions, rendu dans la séance du soir.

M. le vicomte de Mirabeau s'excuse, en disant que lors de sa dernière rédaction du procès-verbal, on l'avait accusé d'être trop long, et que cette fois-ci il a supprimé tous les détails ; qu'il ne sait comment faire pour obéir à l'Assemblée ; qu'il faut avoir une porte ouverte ou fermée.

Toute la difficulté se termine par décider que **M. le vicomte de Mirabeau** énoncera l'état de la question et l'alternative préalable au décret des impositions.

M. le vicomte de Mirabeau relit le décret d'hier soir.

M. Dupont demande la parole pour proposer un amendement relatif à une difficulté qu'il croyait apercevoir dans le payement des impôts. Il vous sera impossible, dit-il, de recevoir aucune imposition. Pour payer, vous diront les contribuables, il faut que la répartition soit faite également ; il faut des évaluations, des rôles ; tout cela entraînera des longueurs infinies.

M. Démeunier observe que l'amendement de **M. Dupont** a été jugé hier, et rejeté. Cette observation fait descendre **M. Dupont** de la tribune.

M. Goulard, curé de Roanne. C'est contre vos principes que, détruisant tous les privilèges, vous avez décrété que les curés à portion congrue seraient exempts de la taxe commune : en cela vous n'avez envisagé que leur situation ; mais nous sommes citoyens avant tout, nous devons donner l'exemple du patriotisme ; ne nous imposez pas la honte d'être les seuls à ne pas contribuer à la chose publique ; oui, Messieurs, la honte, c'en serait une d'être seuls privilégiés dans le royaume. Votre décret n'est pas encore sanctionné, vous pouvez avoir égard à notre prière.

(Ce généreux dévouement est vivement applaudi.)

M. Démeunier propose d'accepter l'offre des curés congruistes en forme de don pour la caisse patriotique.

D'autres membres défendent MM. les curés portionnaires contre cet enthousiasme patriotique.

M. de Castellane observe que l'exception qui afflige la délicatesse de MM. les curés n'est que pour un temps, et qu'ils supporteront les impôts lorsque le nouveau régime sera établi.

Ce combat de générosité était près de se terminer, on allait décider qu'il serait fait une

mention honorable de l'offre patriotique de MM. les curés lorsque **M. de Clermont-Lodève** demande la parole.

M. de Clermont-Lodève. Si l'on n'accepte pas l'offre de MM. les curés congruistes, je demande que tous les pères de familles qui n'ont que 700 livres de rente soient privilégiés.

M. Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, déclare qu'il est chargé de renoncer à tous les privilèges ; qu'il y a des villages si pauvres, que le curé avec 700 livres est le plus riche de sa paroisse, et qu'il serait humiliant pour lui d'être le seul dans la paroisse qui ne payât rien à la patrie.

L'offre de MM. les curés congruistes est donc acceptée.

La lecture des adresses est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Président rappelle l'ordre du jour qui consiste à entendre un rapport du comité des finances sur le discours du premier ministre des finances et sur les moyens qu'il indique pour venir promptement au secours de l'Etat et pour parer aux malheurs qui menacent la fortune publique.

M. le marquis de Montesquiou (1) monte à la tribune et s'exprime en ces termes :

Messieurs, le premier ministre des finances a mis sous vos yeux le tableau effrayant, mais fidèle, de la situation du royaume ; il vous a peint la détresse du Trésor public, accrue par une détresse nouvelle ; les revenus de l'Etat, ou suspendus par la misère des peuples, ou interceptés, dans plusieurs provinces, par les troubles ; 50 millions versés dans les différents marchés de l'Europe, pour acheter la subsistance du citoyen, et pesant contre nous dans la balance du commerce ; le voyageur repoussé loin de la France par le malheur de nos divisions ; le Français fuyant sa patrie, et portant à l'étranger nos richesses, ou les dérochant à la circulation ; la défiance attachée à toutes nos opérations ; la ressource même des anticipations évanouie ; le numéraire disparu ; 80 millions nécessaires pour arriver à de nouveaux besoins, et le vide dans toutes les caisses.

Dans cette position, qu'il ne cherche point à vous dissimuler, **M. Necker** a osé ne pas désespérer de la chose publique ; et il est venu vous offrir de grands moyens dans le présent, et la certitude d'une restauration entière dans l'avenir.

Au mois d'avril dernier, le déficit ordinaire était de 56 millions.

De cette somme il faut déduire	5
pour intérêt d'anticipations ; reste	51
qui n'ont pu être renouvelés ; mais il faut y ajouter 10 millions pour l'intérêt et le remboursement annuel du nouvel emprunt que vous avez décrété	10

Ainsi le déficit ordinaire s'élève aujourd'hui à 61 millions.

M. Necker balance ce déficit par des économies, les unes certaines, les autres encore indéterminées ; par 15 millions, somme à laquelle il

(1) Le *Moniteur* ne donne qu'une analyse du rapport de **M. de Montesquiou**.